

Séance du 22 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 avril, le conseil municipal dûment convoqué le 12 avril 2024 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. MOREAU David donne pouvoir à Mme PROUST Fabienne, Mme Marie-Christine LUCAS donne pouvoir à Mme NEVEUX Elisa.

Le conseil municipal a désigné Mme FAUCHER Anaïs en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Signature de la convention avec la société WPD, pour l'installation de lampadaires solaire
- Signature de convention de partenariat SIGIL

Fermeture de l'enquête publique pour la vente de la portion de chemin rural « La Grange »

M. le Maire rappelle les faits.

Vu le code rural, et notamment ses articles L161.-10 et R161-25 à R161-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1

Vu la délibération en date du 16 octobre 2023 décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 23 février 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2024 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que cette portion de chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage public ;

Considérant la demande des futurs acquéreurs de la maison d'habitation attenante ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la vente de la portion du chemin rural au lieu-dit « La Grange », cadastrée A 1367 à M. et Mme BAXTER ;

Fixe le prix de vente du dit terrain à 250.00€ hors frais de notaire. Les frais afférents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise M. le Maire à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la vente du terrain.

Retrait du poteau incendie au lieu-dit Le Treuil

La défense incendie du village du Treuil (LA Chapelle Thireuil) est désormais assuré par un nouveau poteau incendie. M. le Maire propose de retirer le poteau existant en doublon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition. Le syndicat des eaux de la Gâtine sera sollicité.

Décisions modificatives

Mme Anne PALLUAU informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, de réajuster les crédits budgétaires, en fonction d'éléments non prévus lors de la confection des budgets primitifs.

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

Budget communal :

- | | |
|---|--------------|
| - Article 615228 : Entretien des bâtiments | - 5 100.00 € |
| - Article 023 : Virement à la section invest. | + 5 100.00 € |
| - Article 021 : Virement de la section fonct. | + 5 100.00 € |
| - Article 2128 : Immobilisations | + 5 100.00 € |

Le conseil municipal valide.

Boulangerie : point d'information

M. Gaël JARRY évoque les démarches effectuées pour la publicité de la remise en location de la boulangerie. Peu de retour pour le moment.

L'adhésion à l'association des boulangers pour la somme de 150 € annuel est accordée par le conseil municipal, afin d'avoir une meilleure visibilité.

Point d'information sur l'évolution du site AGRIAL de La Chapelle Thireuil

M. le Maire rapporte les discussions échangées avec les responsables du site de Beugnon-Thireuil. Une étude est lancée pour regrouper les deux sites industriels de St Martin de St Maixent et de Beugnon- Thireuil. Les conclusions seront connues en février 2025.

M. le Maire relate les conséquences pour la collectivité, si cette fermeture est confirmée.

Toutefois, une réunion est fixée avec les dirigeants le 19 juin prochain, pour discuter des différentes options.

La commune reste vigilante en restant attachée à l'emploi sur son territoire. M. le Maire tiendra informé le conseil de l'évolution du dossier et des différentes actions à mener.

Signature de la convention avec la société WPD, pour l'installation de lampadaires solaire

La société WPD a réalisé la construction d'un parc éolien situé sur le territoire des communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil composé de six éoliennes et de deux postes de livraison.

L'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien, pièce constitutive du dossier d'autorisation unique, précise quelles sont les mesures que la société s'engage à mettre en œuvre pour réduire et compenser les impacts du parc éolien sur l'environnement qui n'ont pas pu être supprimés au cours du développement du projet.

La Commune a souhaité installer des lampadaires solaires sur son territoire. L'implantation de lampadaires solaires s'intègre dans le projet de territoire portée par Energie Deux-Sèvres avec l'implantation d'un parc éolien.

Afin de mettre en œuvre les mesures compensatoires de son étude d'impact, la société WPD souhaite apporter sa contribution à la mise en place de lampadaires solaires afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Beugnon-Thireuil. C'est dans ces conditions que la société et la Commune se sont rapprochées pour conclure une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Signature de convention de partenariat SIGIL

M. le Maire rappelle les éléments suivants.

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique.

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec le SIEDS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents.

Questions diverses :

- API Ma superette : M. le Maire informe le conseil municipal que la société API a décidé de reportée l'installation, en raison du désengagement de deux autres collectivités liées à notre projet.
- Cérémonie du 8 mai : un dépôt de gerbes aura lieu à 11h sur les deux monuments aux morts de la Commune. La cérémonie aura lieu au Busseau.
- Manifestations 2024 : un récapitulatif des dates de manifestations est annoncé :
 - o Conte farandole : Balade au Saumort le 25 mai 2024,
 - o Journée du patrimoine : le 21 septembre (Eglise du Beugnon et de La Chapelle Thireuil)
 - o Soirée musicale : le 31 aout à partir de 18h,
 - o Soirée de l'Astronomie : le 11 octobre
 - o Tournoi de jeux vidéo : le 23 novembre
 - o Actions en faveur des livres : date à convenir
- Fête nationale : la commission Fêtes et cérémonies indique que la fête nationale aura lieu le 13 juillet aux étangs du Beugnon.
- Voirie :

La commission voirie propose de valider les sujets suivants :

 - o Les élus ont travaillé à la certification des adresses, il convient désormais de commander la signalétique correspondante.
 - o API Ma superette – terrassement : le devis de l'entreprise GOUBAND a été validé. Les travaux sont suspendus pour le moment.
 - o Le tivoli sera bientôt installé aux étangs. Les agents auront besoin d'aide pour le montage des bâches.
- Courrier d'administrés : un courrier des habitants de Chicheville a été lu aux membres du conseil municipal, évoquant leur mécontentement à l'égard de la société Orange, pour le non-entretien du réseau téléphonique. Les élus se chargent de contacter les référents territoriaux.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint Excusé
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie- Christine LUCAS Excusée
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER	